

DECLARATION DES DEPENSES DE COMMUNICATION ANNEE 2007

Définition :

Ce document réalisé par le SIREDOM contient le récapitulatif des actions / outils / supports dédiés à la communication sur la prévention, le tri, la collecte et la valorisation des déchets ménagers (ex : guide, affiches, calendrier de collecte, animations, réunions....) et les dépenses correspondantes à leur réalisation (conception graphique, impression, fabrication...).

Il contient également une rubrique intitulée « Moyens humains » qui correspond au personnel employé par la collectivité pour assurer la communication orale de proximité (porte à porte, animations, réunions, visites...)

Objectif :

Ce document accompagné de justificatifs est adressé à Eco-Emballages qui calcule, à l'aide de son barème de soutiens financiers, le montant des aides à la communication à verser à la collectivité.

Aides à la communication « supports »

Le montant maximum de l'aide ne peut excéder 50% de la dépense totale. Cette aide équivaut à 0,6 euros par habitant trieur.

Pièces à fournir :

- Tableau des dépenses pour l'année 2007 rempli et signé par le maire ou président de la collectivité*
- 2 Copies des factures correspondantes
- 2 exemplaires du support réalisé (ou copies, photos, fichier informatique...)

Aides « Moyens humains » :

Le montant maximum de l'aide est égal à 10 000,00 euros par poste et par an. Ce montant est calculé au pro rata du temps passé à la communication orale collecte sélective durant l'année. Le temps de mission communication orale ne peut être inférieur à 50 % du temps total.

Pièces à fournir :

- bilan global de la communication de proximité pour l'année 2007 dûment rempli et signé par le maire ou président de la collectivité*
- la déclaration annuelle d'attestation d'emploi des ambassadeurs / coordinateurs du tri dûment rempli et signé par le maire ou président de la collectivité*
- le descriptif des actions de communications réalisées par les ambassadeurs /coordinateurs du tri dûment rempli et signé par le maire ou président de la collectivité*

*ces formulaires sont disponibles sur demande auprès du SIREDOM au 01.69.74.23.52. et vous seront envoyés par mail ou téléchargeables sur www.siredom.com

		Type d'emploi		
		Borloo		
Emploi Jeune (EJ)		Contrat d'Avenir (CA)	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)	Ambassadeur du tri ayant un autre statut (AU)
Justificatifs à fournir	- Ouverture de poste EJ (CERFA)	- Convention de contrat d'avenir conclue avec l'employeur et le bénéficiaire (CERFA 12500*01)	- Convention entre l'État et l'employeur (CERFA 12497*01)	- Contrat de travail ou équivalent (par exemple fiche de fonction détaillée)
	- Contrat de travail ou fiche de poste	- Contrat de travail ou équivalent (par exemple fiche de fonction détaillée)	- Contrat de travail ou équivalent (par exemple fiche de fonction détaillée)	- Fiche de paie (décembre ou dernière N) ou équivalent
	- Fiche de paie (décembre ou dernière N) ou équivalent	- Fiche de paie (décembre ou dernière N) ou équivalent	- Fiche de paie (décembre ou dernière N) ou équivalent	- Justificatif de formation
	- Justificatif de formation	- Justificatif de formation	- Justificatif de formation	- Document attestant de la réalisation des actions
	- Document attestant de la réalisation des actions	- Document attestant de la réalisation des actions	- Document attestant de la réalisation des actions	

Procédure :

Le dossier complet de la collectivité doit être adressé au SIREDOM **au plus tard pour le 31 octobre 2008**. La totalité de la déclaration est transmise à Eco-Emballages. Après étude du dossier et calcul de l'aide, notre partenaire reverse l'intégralité du montant au SIREDOM qui reverse ensuite aux collectivités le montant des aides correspondant à leur propre communication.